

COMMUNE DE ST-QUENTIN-FALLAVIER (ISERE)**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL****SEANCE DU 5 FÉVRIER 2018**

Le Conseil Municipal de St-Quentin-Fallavier, dûment convoqué par le Maire le 25/01/2018, s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Michel BACCONNIER, Maire.

Le nombre de conseillers municipaux en exercice est de 29.

Présents : Mesdames et Messieurs les conseillers en exercice à l'exception de ceux qui, absents, ont délégué leur pouvoir : Pascal GUEFFIER à Jean-Marc PIREAUX, Jean-Paul MOREL à Bénédicte KREBS, Isella DE MARCO à Bernadette CACALY, Ingrid VACHER à Odile BEDEAU DE L'ECOCHERE

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil : Virginie Sudre a été désigné(e).

DELIB 2018.02.05.18**OBJET : Création d'emplois**

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés ou supprimés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Monsieur le Maire expose qu'il est nécessaire de procéder à compter du **1^{er} mars 2018**, à la création des emplois suivant :

- **1 emploi du grade d'Assistant Socio-Educatif à temps non complet de 28 heures hebdomadaires,**
- **1 emploi du grade d'Adjoint Technique à temps non complet de 22,75 heures hebdomadaires.**

Ces créations permettront, dans l'immédiat :

- L'augmentation du temps de travail d'un agent actuellement à 17.5 heures. L'agent accepte cette augmentation de temps de travail,
- La mise en stage d'un Adjoint Technique contractuel.

Le Tableau des Effectifs mis à jour à la suite de ces suppressions est en annexe à la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **DECIDE** la création des emplois tels que listés ci-dessus, aux conditions indiquées, à compter du 1^{er} mars 2018.
- **DIT** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges afférentes à ces emplois sont inscrits au budget de la collectivité.

Adoptée à l'unanimité

St-Quentin-Fallavier, le 05/02/2018

Publication et transmission en sous préfecture le 8 février 2018 08/02/2018

Identifiant de télétransmission : 038-213804495-20180205-Imc13084A-DE-1-1

Le Maire



Michel BACCONNIER

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à dater de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux.

TABLEAU des EMPLOIS
mis à jour à la suite de la
Délibération du 5 février 2018

POSTES BUDGETAIRES DELIBERES					
GRADES OU EMPLOIS	Catégorie	NOMBRE d'EMPLOIS OUVERTS PAR DELIBERATION			
		NOMBRE TOTAL DE POSTES OUVERTS	NOMBRE DE POSTES A TEMPS COMPLET	NOMBRE DE POSTES A TEMPS NON COMPLET	DETAIL DES POSTES A TEMPS NON COMPLET
FILIERE ADMINISTRATIVE		42	36	6	
Directeur Général des Services (emploi fonctionnel)	A	1	1	0	
Attaché Principal	A	2	2	0	
Attaché	A	4	4	0	
Rédacteur Principal 1ère classe	B	3	2	1	1 emploi à 31h30
Rédacteur Principal 2ème classe	B	4	4	0	
Rédacteur	B	5	5	0	
Adjoint Administratif Principal 1ère classe	C	6	6	0	
Adjoint Administratif Principal 2ème classe	C	11	10	1	1 emploi à 31h30
Adjoint Administratif	C	6	2	4	1 emploi à 21heures, 1 emploi à 24,5heures, 2 emplois à 28heures
FILIERE TECHNIQUE		73	71	2	
Ingénieur Principal	A	1	1	0	
Technicien Principal 1ère classe	B	4	4	0	
Technicien Principal 2ème classe	B	3	3	0	
Agent de Maitrise Principal	C	4	4	0	
Agent de Maitrise	C	1	1	0	
Adjoint Technique Principal 1ère classe	C	12	12	0	
Adjoint Technique Principal 2ème classe	C	18	17	1	1 emploi à 28 heures
Adjoint Technique	C	30	29	1	1 emploi à 22,75 heures
FILIERES SOCIALE & MEDICO SOCIALE		15	11	4	
ATSEM Principal 1ère classe	C	4	4	0	
ATSEM Principal 2ème classe	C	5	4	1	1 emploi à 31,5 heures
Assistant Socio-Educatif Principal	B	3	2	1	1 emploi à 17,5 heures
Assistant Socio-Educatif	B	1	0	1	1 emploi à 28 heures
Agent Social Principal 2ème classe	C	1	1	0	
Agent Social	C	1	0	1	1 emploi à 24,5 heures
FILIERE CULTURELLE		1	1	0	
Assistant Cons. Bib.	B	1	1	0	
FILIERE ANIMATION		13	12	1	
Animateur Principal 1ère classe	B	5	5	0	
Animateur Principal 2ème classe	B	1	1	0	
Animateur	B	1	1	0	
Adjoint d'animation Principal 1ère classe	C	0	0	0	
Adjoint d'animation Principal 2ème classe	C	1	1	0	
Adjoint d'animation	C	5	4	1	1 emploi à 21 heures
FILIERE SECURITE		3	3	0	
Chef de PM	C	1	1	0	
Brigadier Chef Principal	C	2	2	0	
TOTAL		147	134	13	9,15 ETP